

Procès-verbal de la session ordinaire du

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 1^{er} octobre 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4 (absente)
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour session ordinaire du 1^{er} octobre 2007

Point 1)

07-10R-430 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

07-10R-431 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2007

2.2

07-10R-432 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2007

2.3

07-10R-433 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 septembre 2007

2.4

07-10R-434 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 septembre 2007

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1

Suivi des dossiers

3.2

07-10R-435 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de septembre 2007

3.3

07-10R-436 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 20 septembre 2007

3.4
07-10R-437 Approbation de la liste des bons de commande du 23 août au 20 septembre 2007

3.5
07-10R-438 Rapport financier au 20 septembre 2007

3.6
07-10R-439 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

4.1 Suivi des dossiers en cours.

TRAVAUX PUBLICS

5.1 Suivi des dossiers en cours.

5.2
07-10R-440 Dépôt des requêtes du 1^{er} septembre au 20 septembre 2007

5.3
07-10R-441 Octroi du contrat pour l'achat de sable mélangé pour l'hiver 2007-2008

5.4
07-10R-XXX Terminaison des travaux au Parc Gilles Venne

5.5
07-10R-442 Autorisation d'installer un STOP, coin des Cèdres et des Sapins

HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Suivi des dossiers en cours.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Suivi des dossiers

7.2
07-10R-443 Dépôt du procès-verbal du CCU

7.3
07-10R-444 Demande de dérogation mineure- 1430 rue Des Érables

7.4
07-10R-445 Demande de dérogation mineure – 4794 rue Mousseau

7.5
07-10R-446 Adoption du Premier Projet de règlement 716-07 concernant la modification du règlement de zonage 377 afin d'ajouter une disposition spéciale à la zone R1-15 en ajoutant l'article 111.7 et en modifiant l'article 77 (dispositions particulières applicables à chacune des zones) de la section IV du Chapitre 4 du règlement de zonage 377.

<i>LOISIRS ET CULTURE</i>

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours

8.2

07-10R-447 Bonne chance et appui moral en faveur de Audrey Demontigny

<i>Période de questions et levée de l'assemblée</i>

Point 9) Période de questions

Point 10)

07-10R-448 Levée de l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 2007



Point 1)

07-10R-430 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

07-10R-431 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 2007 est accepté en y retirant le point 5.4

ADOPTÉE

2.2

07-10R-432 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2007

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Stéphanie Breault, district 2

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2007 est par le présente adopté.

ADOPTÉE

2.3

07-10R-433 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 septembre 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 17 septembre 2007 est par le présente adopté.

ADOPTÉE

2.4

07-10R-434 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 septembre 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 24 septembre 2007 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 *Suivi des dossiers*

(M. le Maire s'absente quelques minutes)

3.2

07-10R-435 *Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de septembre 2007*

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de septembre 2007 pour un montant de 26 337.78\$

ADOPTÉE

(M. le Maire reprend sa place)

3.3

07-10R-436 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 20 septembre 2007

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu
(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 20 septembre 2007 au montant de 638 776.25\$ est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.4

07-10R-437 Approbation de la liste des bons de commande du 23 août 2007 au 20 septembre 2007

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu
(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 23 août 2007 au 20 septembre 2007.

ADOPTÉE

3.5

07-10R-438 Rapport financier au 20 septembre 2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu
(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2007 au 20 septembre 2007.

ADOPTÉE

3.6

07-10R-439 *Autorisation d'effectuer des virements budgétaires*

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Benoit Ricard, district 6

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 20 septembre 2007.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

Suivi des dossiers en cours.

TRAVAUX PUBLICS

5.1

Suivi des dossiers en cours

5.2

07-10R-440 *Dépôt des requêtes du 1^{er} septembre au 20 septembre 2007*

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du 1^{er} septembre au 20 septembre 2007.

ADOPTÉE

5.3

07-10R-441 *Octroi du contrat pour l'achat de sable mélangé pour l'hiver 2007-2008*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-08X-371 qui autorisait le directeur des travaux public à aller en soumission ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service des travaux publics est allé en soumission pour l'achat de sable mélangé pour le service de déneigement durant l'hiver 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invité ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions déposées qui se lit comme suit :

- 1) Transport Daniel Laberge..... 51 030.00\$
- 2) Transport Excavation Syl-20 Inc.....pas soumissionné
- 3) J.G et R. Huneault.....pas soumissionné

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Transport Daniel Laberge est le seul soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Louis Thouin, district

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE la Municipalité autorise l'achat de 3 000 tonnes métriques de sable mélangé pour la saison 2007-2008 de la compagnie Transport Daniel Laberge au coût de 14.95\$ la tonne métrique, plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 1 02 330 00 625.

ADOPTÉE

5.4

07-10R-XXX Terminaison des travaux – Parc Gilles Venne
(Ce point est retiré)

5.5

07-10R-442 Autorisation d'installer un STOP, coin des Cèdres et des Sapins

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE la Municipalité autorise le Directeur des travaux publics à installer un STOP au coin des rues des Cèdres et des Sapins.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1 Suivi des dossiers en cours.

URBANISME

7.1 Suivi des dossiers en cours

7.2

07-10R-443 Dépôt du procès-verbal du CCU

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

7.3

07-10R-444 Demande de dérogation mineure – 1430 rue Des Érables

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une maison déjà construite avec une marge avant de 7,56 mètres au lieu de 7.60 mètres.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis avait été faite selon les règles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est plus que mineure;

CONSIDÉRANT QUE la construction était conforme au départ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1430 rue Des Érables.

ADOPTÉE

7.4

07-10R-445 Demande de dérogation mineure – 4794 rue Mousseau

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour un garage qui empiète dans la marge avant de 5,14 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE la distance de la marge avant est respectée;

CONSIDÉRANT QUE la configuration de l'angle de la rue est accentuée;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres non-conformités;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 4794 rue Mousseau.

ADOPTÉE

(M. le Maire s'absente)

7.5

07-10R-446 Adoption du Premier Projet de règlement 716-07 concernant la modification du règlement de zonage 377 afin d'ajouter une

disposition spéciale à la zone R1-15 en ajoutant l'article 111.6 et en modifiant l'article 77 (dispositions particulières applicables à chacune des zones) de la section IV du Chapitre 4 du règlement de zonage 377.

Canada
Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 716-07

Premier projet du Règlement 716-07 concernant la modification du règlement de zonage 377 afin d'ajouter une disposition spéciale à la zone R1-15 en ajoutant l'article 111.7 et en modifiant l'article 77 (dispositions particulières applicables à chacune des zones) de la section IV du Chapitre 4 du règlement de zonage 377.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Julienne a le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de réglementer les usages et les normes du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter à sa réglementation une disposition spéciale applicable à la zone R1-15 et de modifier l'article 111.7 et l'article 77 (dispositions applicables à chacune des zones) de la section IV du Chapitre 4 du règlement de zonage 377;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère, Josée Bélanger, district 5, à l'assemblée spéciale du 20 août 2007;

En conséquence,
Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu
(Madame Céline Daigneault est absente)

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne et il est, par le présent règlement 716-07 décrété ce qui suit :

Article 1 :
Modifier l'article 111.3 en enlevant la zone R1-15

Article 2
Ajout de l'article :

111.7 Dispositions spéciales applicables à la zone R1-15

Dans la zone R1-15, il est autorisé d'implanter un dépanneur, un restaurant, une station-service et un bureau de vente à des fins immobilières (maison modèle) le long de la route 125 et de la route 337.

Article 3
Modifier le plan de zonage 508-02 de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Article 4
Le présent règlement 716-07 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le 20 août 2007
Premier Projet de règlement 716-07 adopté le 1^{er} octobre 2007, rés. 07-10R-446

Pierre Mireault
Pierre Mireault

Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier/directeur général

(M. le Maire reprend sa place)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours.

8.2

07-10R-447 Bonne chance et appui moral en faveur de Audrey Demontigny

CONSIDÉRANT QUE Audrey Demontigny est en nomination au Gala de l'ADISQ dans la catégorie - Révélation de l'année.

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE la Municipalité apporte son appui et souhaite bonne chance à Audrey Demontigny dans sa nomination.

ADOPTÉE

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

07-10R-448 Levée de l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 2007

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu :

(Madame Céline Daigneault est absente)

QUE l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 2007 est levée à 8h39.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général